

VILLE DE



# Nogent-sur-Marne

## Compte Rendu du Conseil Municipal

**LE JEUDI 1 MARS 2018 A 20 H 00**

L'an deux mille dix-huit, le Jeudi premier Mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Scène Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 22 Février 2018 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

**SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :**

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean-Paul DAVID, Jean Jacques PASTERNAK, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Anne-Marie GASTINE, Philippe SAJHAU, Christophe IPPOLITO, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Philippe GOYHENECHÉ, Gilles HAGEGE, Florence FOSSE, Adjoint au Maire

Claude SLOBODANSKY, Pascale MARTINEAU, Annie FERREIRA, Mariam LADJOUAN, Bernard RASQUIN, Anne-France JACQUILLAT, Jean-Michel VERHEYDE, Laurent TARAVELLA, Camille MAUDRY, Michel DENISART, Florence LIEVYN, Laurent BODIN, Philippe CUYAUBERE, Jacky HAZAN, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. PEREIRA Philippe ... à ... Mme FOSSE Florence  
M. LABESCAT Jacques ... à ... Mme LETOUZEY de BRUYNE Chantal  
M. DEGRASSAT Alain ... à ... M. MARTIN Jacques JP.  
Mme SAINT-LO Aurélie ... à ... Mme RYNINE Christine  
Mme LE RUYER Juliette ... à ... Mme GASTINE Anne-Marie  
Mme JOFFET Aline ... à ... Mme JACQUILLAT Anne-France  
M. LEBLANC Nicolas ... à ... M. CUYAUBERE Philippe  
Mme DURANTEL Elisabeth ... à ... M. BODIN Laurent  
Monsieur FAURE Dominique ... à ... M. DAVID Jean-Paul  
M. LE DERFF Jean-François ... à ... M. DENISART Michel

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme YELLES-CHAOUCHE Amina

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme JACQUILLAT Anne-France

**MODERATEUR** : M. DAVID Jean-Paul

Ces formalités remplies ;

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20h15

**18/28 EXERCICE 2018 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET GENERAL – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2018 du Budget Principal et du Budget Annexe des Parkings.

---

**18/29 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT EN TERRASSE DE L'IMMEUBLE DU 8 RUE DU PORT POUR UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE SFR**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention à passer avec la société SFR pour la mise à disposition d'un emplacement en terrasse de l'immeuble du 8 rue du Port pour un relais de radiotéléphonie SFR.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à sa conclusion.

Les recettes afférentes sont inscrites au budget.

---

**18/30 CESSION DES PARTS DU CAPITAL DE LA SPL « MARNE AU BOIS AMENAGEMENT » DETENUES PAR LA COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE&BOIS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les modifications statutaires afférentes (articles 6 « formation du capital » et 17 « composition du Conseil d'Administration ») et le projet de statuts joint en annexe de la présente délibération.

Autorise le représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration de la SPL « Marne au Bois Aménagement » à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Autorise son représentant au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL « Marne au Bois Aménagement » à voter en faveur de la ou des résolutions qui lui seraient soumises à l'effet de décider de la cooptation de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois en qualité d'administrateur en remplacement de la Ville de Rosny-sous-Bois.

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**18/31 CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « NOGENT PRESENCE AIDE AU DOMICILE »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat et d'objectifs à intervenir entre l'Association « Nogent Présence aide au domicile », dont le siège se situe 2 rue Guy Moquet 94130 Nogent-sur-Marne et la commune de Nogent-sur-Marne.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et tout document y afférent.

Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours.

---

**18/32 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE POUR LES EAJE A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA C.A.F. DU VAL-DE-MARNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention d'objectifs et de financement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique pour les 4 établissements d'accueil du jeune enfant suivants :

- La Farandole, située 5-8 rue Paul Doumer,
- Arc en Ciel, située 20 rue Josserand,
- Tout en Couleur, située 7 rue Cabit
- crèche familiale « A Petits Pas », située 7 rue Cabit.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement et tous documents y afférents.

Impute à la section de fonctionnement du budget de la Commune, la recette correspondant aux versements par la CAF de la prestation de service unique liée à l'activité des 4 établissements d'accueil petite enfance municipaux.

---

**18/33 ACCEPTATION DU DON D'ANNE-MARIE RASSIAT DE 26 ŒUVRES DE JAMES RASSIAT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'accepter la donation effectuée par Madame Anne-Marie Rassiati, à titre gratuit, aux conditions énoncées dans la convention annexée à la présente.

D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

---

**18/34 APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

---

**18/35 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>
--------------------------

- **MARCHÉ** avec la **société ANIMA VIDEO** sise 61 rue Jean Jaurès à Lizy-sur-Ourcq (77440) pour la réalisation de reportages vidéo sur les manifestations organisées par la Ville au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, arrêté au prix de 2 520 € TTC. (n°18-09 du 9 janvier 2018)
- **ACHAT** de 1 000 cartouches de calibre 9 mm pour les entraînements des agents de la Police Municipale au maniement des armes, pour un montant de 244,95 € TTC, auprès de la **Sarl ARMURERIE LAVAUX**, sise ZA Champ le Roi à Neufchateau (88 300). (n°18-10 du 10 janvier 2018)
- **CONVENTION avec l'association Cogetarc** domiciliée avenue Champlain à Chennevières-sur-Marne (94430) pour l'organisation d'une démonstration suivie d'une initiation au tir à l'arc de 7 enfants âgés de 11 à 14 ans, le 31 janvier 2018, le montant de cette prestation étant de 47 €. (n°18-11 du 10 janvier 2018)
- **CONVENTION avec la Croix-Rouge – Unité locale de la Vallée de la Marne** pour la mise en place à titre gracieux d'un dispositif prévisionnel de secours lors du repas annuel des séniors organisé au Pavillon Baltard, le 31 janvier 2018. (n°18-13 du 15 janvier 2018)
- **ACHAT auprès du magasin Auchan** de Fontenay-sous-Bois (94124) de denrées alimentaires et petits ustensiles dans le cadre de l'organisation des activités culinaires des clubs de loisirs, arrêté au montant de 360 € TTC pour les clubs de loisirs maternels et de 450 € TTC pour les clubs de loisirs élémentaires. (n°18-14 du 15 janvier 2018)
- **ORGANISATION d'une sortie au Musée Gourmand du Chocolat** situé 28 boulevard de Bonne Nouvelle à Paris (75010) pour 6 jeunes âgés de 11 à 14 ans accompagné d'un animateur, le coût de cette prestation étant de 80 € TTC. (n°18-15 du 15 janvier 2018)
- **CONVENTION avec l'auto-entreprise Anne-Marie Blessig** domiciliée 36 rue de Coulmiers à Nogent-sur-Marne pour, d'une part, l'organisation de 3 ateliers « *méthodologie d'apprentissage* » destinés à 34 jeunes inscrits au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et, d'autre part, l'animation d'une conférence destinée aux parents sur le thème « *accompagner son enfant avec bienveillance à la scolarité* », le prix de ces prestations étant de 440 € TTC. (n°18-16 du 15 janvier 2018)
- **ACHAT** de 80 seaux de 25 kg d'enrobé à froid noir destiné aux travaux de réfection de la voirie communale auprès de la **société REICO** sise 13 rue de la Libération à Villemeux-sur-Eure (21210). (n°18-17 du 15 janvier 2018)
- **CONTRAT avec la société DV 2000 BUREAUTIQUE** sise 47 bis rue de Bellevue à Créteil (94000) pour des prestations de maintenance des photocopieurs, imprimantes, télécopieurs des services municipaux et des écoles, arrêté selon les modalités suivantes :

- maintenance des photocopieurs : rémunération selon nombre de copies exécutées, au coût copie de 0,008 € HT
  - maintenance des imprimantes et télécopieurs :
  - forfait main d'œuvre et déplacement 90 € HT / intervention
  - forfait transfert de photocopieurs : 140 € HT / intervention (n°18-18 du 15 janvier 2018)
- **ACHAT** d'un diable pliant en alu pour le service enfance et scolaire auprès de l'**UGAP** sise 1 boulevard Archimède à Champs-sur-Marne (77420) au prix de 130,20 € TTC. (n°18-19 du 15 janvier 2018)
  - **ACHAT** d'une armoire froide 1 porte 650 L pour l'école élémentaire Victor Hugo auprès de la **société 3C** sise 40 rue des Mathouzines à Deuil la Barre (95170) au prix de 1 878,49 € TTC. (n°18-20 du 15 janvier 2018)
  - **CONTRAT avec la société STILL** sise 6 boulevard Michaël Faraday à Serris (77700) pour la réparation du transpalette électrique de marque Still au prix de 726,88 € TTC. (n°18-21 du 15 janvier 2018)
  - **ACHAT** de 4 coffres de stockage plastique de 200 L nécessaires à la mise à disposition de sel de déneigement aux Nogentais auprès de la **société LABRUCHE** sise boulevard de Lattre de Tassigny à Lillebonne (76170), au prix de 950,40 € TTC. (n°18-22 du 15 janvier 2018)
  - **MARCHÉ avec la société DEKRA** sise ZAC du Bois Chaland à Evry (91029) pour une mission de vérification de la chaufferie gaz dans les nouveaux locaux du Pôle Jeunesse, le coût de cette prestation étant de 970,20 € TTC. (n°18-24 du 16 janvier 2018)
  - **CONTRAT avec l'organisme CIRIL** sis 49 rue Albert Einstein à Villeurbanne (69100) pour la formation de deux agents de la DRH au module d'application N4DS, le prix de cette prestation étant de 1 140 € TTC. (n°18-25 du 16 janvier 2018)
  - **CONTRAT avec l'organisme PROXIMUM** sis 855 avenue Roger Salengro à Chaville (92370) pour la participation d'un agent du service Sports et Citoyenneté aux « *Rencontres nationales du tourisme fluvial 2018* » prévues les 1<sup>er</sup> et 2 février 2018, le coût de cette prestation étant de 180 € TTC. (n°18-26 du 16 janvier 2018)
  - **CONTRAT avec l'organisme EVOCIME** sis 3 rue Paulin Talabot à Saint-Ouen (93400) pour la participation de deux agents du service financier à la formation « *RGPD : par où commencer sa mise en conformité ?* », le coût de cette prestation étant de 1 080 € TTC. (n°18-27 du 16 janvier 2018)
  - **ACHAT** de 50 000 sacs à déjections canines pour alimenter les distributeurs « toutounet » implantés sur le territoire communal, auprès de la **société SEPPRA** sise 24 rue des Comtes du Forez à La Benisson-Dieu (42720), au prix de 720 € TTC. (n°18-28 du 17 janvier 2018)
  - **MARCHÉ avec la société ATAL BERGER-LEVRAULT** sise 64 rue Jean Rostand à Labege (31670) portant sur l'acquisition, l'installation, la formation des utilisateurs et la maintenance d'un logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) pour les services municipaux, au prix de 55 851,63 € HT. (n°18-29 du 17 janvier 2018)

- **CONTRAT avec la société TRANSDEV DARCHE GROS** domiciliée 3 avenue Joseph Paxton à Ferrières-en-Brie (77164) pour assurer le transport de 22 personnes se rendant, dans le cadre du jumelage, au Carnaval de Siegburg du 10 au 12 février 2018, le prix de cette prestation étant de 2 860 € TTC. (n°18-30 du 17 janvier 2018)
- **CONTRAT avec l'organisme CEPIM** sis 7 ZA de Mané-Lenn à Crac'h (56950) pour une formation « *habilitation électrique* » destiné à un agent du Centre Technique Municipal, le coût de cette prestation étant de 410,40 € TTC. (n°18-31 du 17 janvier 2018)
- **MARCHÉ avec la société AJPLUS** sise 3/5 rue Pavlov à Trappes (78190) pour la fourniture de bandes de reliure pour les machines à thermobandes du service Reprographie, au prix de 2 120,40 € TTC. (n°18-32 du 17 janvier 2018)
- **ACHAT** de 12 places auprès de **l'Espace Culturel Leclerc** sis 156 rue Alexandre Fourny à Champigny-sur-Marne pour le concert de MHD au prix de 468 € TTC et **ACHAT** de 12 places pour assister au match de football France / Colombie le 23 mars 2018 auprès du **Consortium Stade de France** au prix de 378 € TTC, ces activités étant destinées aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. (n°18-35 du 19 janvier 2018)
- **MARCHÉ avec la société CREA3P** sise 4 boulevard Gambetta à Nogent-sur-Marne pour des prestations d'impression Offset pour le groupement de commandes composé de la Commune, du CCAS et de la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 66 000 € HT (dont 12 000 € HT pour la Régie et 4 000 € HT pour le CCAS). (n°18-36 du 22 janvier 2018)
- **CONTRAT avec la société LARGHETTO LUTHERIE** sise 86 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300) pour des prestations d'entretien périodique du parc instrumental du conservatoire au prix de 4 026,60 € TTC / an. (n°18-37 du 22 janvier 2018)
- **ACHAT** d'un positionneur de lavage pour conteneur destiné aux agents d'entretien des écoles auprès de la **société COTTREZ** sise 10 avenue Antoine de Saint Exupéry à La Courneuve (93120), au prix de 248,40 € TTC. (n°18-38 du 23 janvier 2018)
- **MARCHÉ avec la société EUROMASTER** sise 180 avenue de l'Europe à Montbonnot (38330) pour la fourniture de pneumatiques et prestations associées, arrêté selon les modalités suivantes :
  - lot 1 : véhicules légers  
montant maximum annuel de commandes : 20 000 € HT
  - lot 2 : véhicules industriels  
montant maximum annuel de commandes : 20 000 € HT
 (n°18-39 du 23 janvier 2018)
- **CONTRAT avec l'association Aviscène-ASBL** domiciliée rue du vieux marché aux grains 20 à Bruxelles (1000) pour deux représentations à la Scène Watteau du spectacle « *Djihad* », le prix de cette prestation étant de 5 980 € TTC. (n°18-40 du 23 janvier 2018)
- **MODIFICATION** de l'article 2 de la décision 18-07 du 9 janvier 2018 pour acter l'augmentation du montant des charges sociales dues à l'Agessa dans le cadre de l'intervention de Mme Marie Sellier à la bibliothèque le 9 février 2018, le montant de celles-ci s'élevant désormais à 29 € et non plus à 26 €. (n°18-42 du 23 janvier 2018)

- **CONTRAT avec LA BOVIDA SA** sise rue du bois des Chagnières 18570 Le Sudray pour une prestation de réparation d'un mixer de la cuisine de la crèche Arc en Ciel, le coût de cette intervention s'élevant à 200,40 € TTC. (n°18-43 du 23 janvier 2018)
- **CONTRAT avec l'organisme DLC** situé 60 avenue d'Estienne d'Orves à Juvisy / Orge (91260) pour l'inscription d'un agent du service Urbanisme au Séminaire du Grand Paris, le coût de cette participation étant de 594 €. (n°18-44 du 23 janvier 2018)
- **RENOUVELLEMENT** pour l'année 2018 de l'abonnement au Centre National de Littérature Jeunesse de la Bibliothèque Nationale de France - chargé d'accompagner les bibliothécaires dans leurs acquisitions « jeunesse » - pour un coût de 17€. (n°18-48 du 23 janvier 2018)
- **MARCHÉ avec la société ELECTRE** sise 35 rue Grégoire de Tours à Paris (75279) pour la souscription d'un abonnement annuel à la base bibliographique *electre.com* destiné aux agents de la bibliothèque, avec consultation illimitée et 5 accès simultanés, moyennant un prix de 5 760 € TTC. (n°18-49 du 24 janvier 2018)
- **ACHAT** de bandes d'agrafes pour copieurs destinées au service Reprographie auprès de la **société RICOH** sise 7-9 avenue Robert Schumann à Rungis (94150), au prix de 553,06 € TTC. (n°18-50 du 24 janvier 2018)
- **CONTRAT avec l'association Intime compagnie** domiciliée 152 avenue de la Tranchée à Tours (37100) pour une représentation du spectacle « *Duras – Pivot : Apostrophes* » le 23 mars 2018 à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de 971,50 € TTC. (n°18-51 du 24 janvier 2018)
- **ACHAT** de petits matériels pour les activités créatives des clubs de loisirs-découvertes auprès de l'enseigne **BRICORAMA** sise 8 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne, pour un montant global de 700 € TTC. (n°18-52 du 25 janvier 2018)
- **CONTRAT avec l'organisme CPLJ93** situé 3 rue François Debergue à Montreuil (93100) pour une action de formation intitulée « *abécédaires et imagiers* » destinée à un agent affecté à la crèche Arc en Ciel, le prix de cette prestation étant de 170 €. (n°18-53 du 25 janvier 2018)

<b>LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS</b>
--

- **AVENANT** prolongeant de 6 mois et 21 jours de la convention passée le 22 février 2011 pour un logement de 46 m<sup>2</sup> situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, le loyer révisé s'élevant à 167,44 € et la provision pour charges à 50 € / mois. (n°18-12 du 10 janvier 2018)
- **LOCATION** de la Grande Salle et de la mezzanine de la Scène Watteau pour l'organisation, le 12 février 2018, de la Nuit du Sport Val de Marne suivie d'un cocktail, au prix de 692,30 €. (n°18-23 du 16 janvier 2018)
- **MISE À DISPOSITION** d'une clé sécurisée permettant l'accès à la promenade Yvette Horner au profit d'un habitant de l'île de Beauté, moyennant le versement par ce dernier d'un dépôt de garantie de 50 €. (n°18-33 du 19 janvier 2018)

- **PROLONGATION** de 7 mois de la convention d'occupation précaire consentie le 16 mars 2012 pour un logement d'urgence de 27,45 m<sup>2</sup> situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, le montant du loyer révisé étant de 160,76 € et celui de la provision pour charges de 30 €. (n°18-34 du 19 janvier 2018)
- **MISE À DISPOSITION** du gymnase Watteau au profit des l'association RÉVEIL NOGENT HANDBALL pour l'organisation d'un stage les 26 et 27 février, 1<sup>er</sup> et 2 mars 2018, moyennant le paiement d'une redevance de 220 €. (n°18-45 du 23 janvier 2018)
- **LOCATION** de la Grande Salle de la Scène Watteau pour l'organisation du concert « *C'est mon aiR* » par l'orchestre CMR94, le 1<sup>er</sup> février 2018, au prix de 692,30 € TTC. (n°18-46 du 23 janvier 2018)
- **PROLONGATION** de 6 mois et 5 jours de la convention passée le 29 juillet 2014 pour un logement de 24,75 m<sup>2</sup> situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, le loyer révisé s'élevant à 246,84 € et la provision pour charges à 40 € / mois. (n°18-47 du 23 janvier 2018)

#### RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS

- **RENOUVELLEMENT de l'adhésion** de la Commune à l'association **Images en bibliothèques** domiciliée 21 rue Curial à Paris 75019) au titre de l'année 2018, le coût pour l'année étant de 110 €. (n°18-41 du 23 janvier 2018)

\*\*\*\*\*

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45**

**Jacques J.P. MARTIN**

**Maire de Nogent-sur-Marne**

**Président du territoire ParisEstMarne&Bois**

